

L'an deux mil vingt et un, le neuf avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, 45 Route du Neubourg Goupillières 27170 GOUPIL- OTHON sous la présidence Monsieur Sébastien ROEHM, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs BOUCHER Dany, BREARD Stéphane, CARPENTIER Christelle, COSNARD Annabelle, DEPARROIS Alexandre, DESHAYES Nicolas, FLAT Sophie, HUE Corinne, LECHEVALLIER Stéphanie, NOEL Grégory, ROEHM Sébastien, SCIPION Anita, formant la majorité des membres en exercice le Conseil Municipal étant composé de 19 membres.

Absents : Monsieur BEAUMESNIL Didier a donné pouvoir à CARPENTIER Christelle, Monsieur CHARLET Bruno a donné pouvoir à HUE Corinne, Madame CORNILLE Laurianne a donné pouvoir à FLAT Sophie, Madame GUEDON Sonia a donné pouvoir à DESHAYES Nicolas, Monsieur MILON David, Madame SEHIER Laure a donné pouvoir à ROEHM Sébastien, Monsieur TOURIN Benjamin a donné pouvoir à Dany BOUCHER.

Secrétaire : M. BOUCHER Dany.

OUVERTURE DE SEANCE A HUIS CLOS

1. APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sophie FLAT a délibéré sur le compte administratif de la commune pour l'exercice 2020, dressé par Monsieur Sébastien ROEHM, Maire. Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
recettes	649 657.85 €	185 692.52 €
dépenses	491 280.98 €	151 684.99 €
Résultat 2020	158 376.87 €	34 007.53 €
Résultat de clôture exercice 2020	456 210.77 €	101 866.03 €
Fonds réservés		239 795.00 €
Solde de l'exercice 2020	456 210.77 €	-137 928.97 €
Affectation à la section d'investissement	137 928.97 €	
Reports BP 2021	318 281.80 €	137 281.80 €

TOTAL DES DEPENSES 2020 : 642 965.97 €

TOTAL DES RECETTES 2020 : 835 350.37 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal avec :
Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Arrête et approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. le Maire reprend la présidence de la séance

2. APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats,

le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

18 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

Approuve le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3. AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Conformément à l'instruction M14 il convient d'affecter ce résultat.

Par conséquent l'excédent sera repris comme suit :

001 : 355 126.15 €

002 : 297 833.90 €

1068 : 57 292.25 €

Après en avoir délibéré le conseil Municipal décide avec

17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

De valider l'affectation de résultat 2020 telle que présentée ci-dessus.

4. QUESTIONS DIVERSES :

Stéphane BREARD propose au conseil municipal d'installer des bancs autour des mares au Tilleul Othon. Cette proposition est validée, des devis seront faits pour l'achat de ces équipements.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21 heures

Goupil-Othon le 09 avril 2021
Le Maire Sébastien ROEHM